

# Domaine Public DP

JAA  
1002 Lausanne

19 août 1993 - n° 1135  
Hebdomadaire romand  
Trentième année

## Toyota avant l'Emmental

Surprise d'abord, quand le 11 août, dans la Ville fédérale à peine remise au travail, les dirigeants de l'Union démocratique du centre (UDC) présentent une brochure consacrée au GATT, plus spécialement à l'Uruguay Round, considéré d'avance comme «un accord inéluctable».

Stupeur ensuite, chez les membres de l'UDC, dont la base se recrute traditionnellement dans les régions rurales. Les délégués assemblés à Thoun samedi dernier n'ont pas mâché leurs mots; Heinz Schwab, conseiller national et président de la section bernoise de l'Union suisse des paysans, a même accusé le comité directeur de l'UDC et le Conseil fédéral de complicité dans le bradage de l'agriculture helvétique.

Reste en effet à expliquer l'assentiment donné par l'UDC au volet agricole d'un «round» de négociations qui devrait s'achever vers la fin de cette année par un accord prévoyant trois types de mesures, toutes contraires à la politique protectionniste suivie jusqu'ici en Suisse: transformation en droits de douane de tous les obstacles non tarifaires aux échanges de produits agricoles; limitation des mesures de soutien au marché intérieur; diminution des subventions à l'exportation de ces mêmes produits.

La position de l'UDC sur le GATT se veut une suite cohérente au débat sur l'EEE. En rejetant ce traité, l'UDC revendiquait une ouverture à une plus large échelle que celle, dangereusement étriquée et totalitaire à ses yeux, de la communauté des Etats-nations de l'Europe occidentale.

Aujourd'hui donc, on comprend que l'UDC préfère le commerce mondial des biens industriels aux échanges réglementés des produits agricoles. On observe la victoire des démocrates du centre «urbains» sur leurs collègues «ruraux»: les conseillers nationaux zurichois Christoph Blocher, proche de la chimie et des milieux financiers, et Walter Frey, grand importateur-distributeur de voitures d'outre-mer (Toyota, Chrysler, Jaguar) l'emportent désormais sur les Bernois et paysans, qui ont si longtemps dominé un parti qui fut celui des «paysans, artisans et bourgeois».

Ce renversement au sein de l'UDC apparaît comme une revanche après le vote sur l'EEE. En vue du 6 décembre

dernier, l'UDC bernoise avait donné un mot d'ordre positif, contraire à la consigne du parti suisse et surtout de sa section zurichoise, dont les porte-parole n'ont lésiné ni sur les formulations démagogiques ni sur les moyens financiers.

Vis-à-vis des autres partis, nullement pressés de donner leur avis sur l'Uruguay Round, l'UDC a pris une avance à la fois téméraire et habile. Téméraire parce qu'il est dangereux de se prononcer sur un accord avant d'en connaître la teneur définitive; habile parce que l'UDC se reprofile comme parti gouvernemental après sa dissidence sur l'Europe et, surtout, dégage par avance sa responsabilité en cas d'échec de l'accord du GATT devant les Chambres ou le peuple, tout en assumant sa mission de «guide politique» de la paysannerie suisse.

Au siège de l'Union suisse des paysans (USP), le message risque de moins bien passer que la consigne négative de l'automne dernier. Le directeur de la centrale de Brugg, Melchior Ehrler, a la réputation de ne pas se tromper d'ennemi: or il était pour l'EEE, qui serait resté sans effet pour l'agriculture suisse, mais s'oppose fermement au volet agricole de l'Uruguay Round, contre lequel il est allé récemment faire du lobbysme jusqu'à Tokyo, où le G7 tenait réunion au sommet.

Car pour les paysans «officiels» de l'USP comme pour les minoritaires de l'Union des producteurs suisses (UPS), pour les fédérations agricoles des pays de la Communauté comme pour la Coordination paysanne européenne, le GATT est devenu un organisme diabolique depuis qu'il s'occupe de marchés agricoles. On y pratique le dumping économique (sur les prix), écologique (sur les conditions de production), social (sur les coûts de la main-d'œuvre); pire, on y privilégie les intérêts des Etats-Unis et de leurs «big farmers» ainsi que des multinationales de l'agro-alimentaire.

Pour appâter les milieux agricoles suisses, le Conseil fédéral compte sur les paiements directs, ces versements indépendants de la production longtemps honnis dans les campagnes. Mais les paysans se méfient: où prendra-t-on les 1400 millions nécessaires pour compenser la disparition des subventions interdites par l'Uruguay Round ?

# Prospère dans la récession

*(ag) Le ralentissement des activités estivales donne une sorte de recul qui dégage mieux les événements majeurs. A retenir pour une interprétation, bien évidemment, la crise du Système monétaire européen, avec comme accompagnement national le résultat record, au premier semestre, du bénéfice de l'UBS et le solde positif de la balance commerciale suisse.*

## RÉSERVES DE CHANGE

Selon l'AFP, le 5 août, les réserves de change de la Banque de France étaient dans le rouge pour un montant de 186 milliards de francs français. Elles étaient excédentaires de 145 milliards un mois plus tôt. La banque centrale française a donc dépensé 330 milliards en quatre semaines pour défendre le franc sur les marchés.

Concrètement, la banque a engagé ses propres réserves, mais a aussi emprunté des marks à la Bundesbank, qui a, pour ce faire, créé de la monnaie.

Les sommes engagées par la Banque de France ne sont évidemment pas perdues: elle rentrera, en partie au moins, dans ses frais le jour où elle rachètera les marks dont elle a usé pour soutenir le cours du franc. Sa perte dépendra des cours de change au moment de ces nouvelles transactions.

L'explication par le complot est toujours la plus facile: la main secrète du capitalisme international tire les ficelles, et voilà pourquoi l'Europe serait malade de ses monnaies. C'est trop simple, mais pas totalement infondé. Trop simple parce que les analystes financiers qui décident de telle ou telle opération ne jouent pas à l'aveugle. Ils s'appuient sur des données et des indicateurs. Ce sont des professionnels. S'ils misaient au hasard, il n'y aurait pas de raison pour que ce ne soit pas la peseta ou la lire aussi bien que le franc suisse ou le mark qui sortent à la roulette. La part d'irrationnel, celle de l'anticipation, de la spéculation, ne doit pas masquer la part de rationnel.

Mais dans les calculs froids, la volonté de faire échec à une monnaie européenne unique et au calendrier de Maastricht doit être prise en compte. Etudiant les origines de la Banque mondiale, j'avais été frappé de la méfiance américaine lorsqu'on envisageait que la Banque serait en mesure de réguler les marchés financiers. La volonté des Etats-Unis d'y occuper une position dominante, de limiter les ambitions de l'institution afin qu'il ne soit pas fait d'ombre au dollar était flagrante. Cette vigilance égoïste demeure.

La puissance des opérateurs tient à la masse

des capitaux en jeu. Elle excède les capacités nationales, et même les réserves réunies des Banques centrales de France et d'Allemagne. Il faut constamment rappeler cette donnée. Les opérations financières excèdent de cinquante fois les transactions commerciales. Pour 5 milliards de francs quotidiens justifiés par des échanges réels de biens, il y a chaque jour 250 milliards de mouvements de capitaux. Il suffit qu'une fraction de ces 250 milliards fasse pendant plusieurs jours mouvement, de manière convergente, pour que la résistance nationale soit impossible, débordée en raison même du changement d'échelle.

## La Suisse financière

Si le produit intérieur brut de la Suisse est approximativement le 1% du produit mondial, sa part aux activités financières internationales est estimée à 5-8%. L'exceptionnelle croissance du bénéfice de l'UBS, dû pour part essentielle aux opérations hors du territoire national, reflète cette réalité.

Mais le développement de cette activité repose aussi sur la capacité d'épargne suisse. L'excédent de la balance commerciale signifie que les comptes nationaux 1993, grâce à l'excédent traditionnel des services et du rendement des capitaux placés à l'étranger, dégageront un solde positif proche de 20 milliards de francs. La Suisse où l'épargne est exceptionnellement forte (second pilier, épargne individuelle) a les moyens d'être exportatrice de capitaux dans un monde où l'endettement atteint des dimensions inouïes. Elle est branchée sur le triomphe du capitalisme financier.

## Convergence et divergence d'intérêts

Les intérêts de la place financière ne sont pas par nature opposés au reste de l'économie suisse. Les grandes banques suisses ont besoin d'un franc assez solide pour être à l'abri des risques de change. Cela signifie (les analystes financiers internationaux, comme déjà dit, savent lire) que l'industrie doit être capable d'exporter, que la capacité d'épargne doit subsister, que l'endettement public doit être contrôlé.

Et pourtant les divergences éclatent, celles de la logique des égoïsmes. Trois exemples.

● Le refus par les banques d'un système d'imposition équitable. La loi actuelle qui met en rapport les fonds propres et le bénéfice favorise les banques. Une imposition proportionnelle

## Les attraits du capitalisme financier

L'activité d'un pays, dans ses relations extérieures, repose sur trois piliers que la comptabilité nationale prend en compte. L'échange de marchandises, de services, le rendement de la fortune, placée ou investie.

La caractéristique de la Suisse est que son déficit dans l'échange de marchandises, de l'ordre d'une dizaine de milliards de francs est compensée très largement par les services. En revanche, les revenus de la fortune suisse placée à l'étranger, même après déduction de l'épargne des travailleurs étrangers, laisse un solde positif constant de 10 à 15 milliards.

Si la récession, qui a pour effet de diminuer les importations, rend équilibrée la balance commerciale, le solde global sera d'autant plus important. Et la Suisse en crise d'autant plus tournée vers les possibilités du capitalisme financier.

# Le coup de pouce de l'extrême-droite

## INITIATIVES

«Négociations d'adhésion à la CE: que le peuple décide!»

Lancée en juillet 1992 par la Lega et les Démocrates suisses, elle devrait aboutir prochainement. Elle prévoit que «Toutes les négociations entamées (...) en vue d'une adhésion de la Suisse à la Communauté européenne sont rompues» et que «De nouvelles négociations ne peuvent être entamées sans l'accord du peuple et des cantons».

### «Pour notre avenir au cœur de l'Europe»

Lancée en février de cette année par le comité «né le 7 décembre», elle a déjà recueilli le nombre de signatures nécessaires et devrait être déposée à la Chancellerie cet automne. Elle prévoit un nouvel article 20 des dispositions transitoires de la Constitution:

<sup>1</sup>La Suisse demande à devenir partie de l'Espace économique européen.

<sup>2</sup>Le Conseil fédéral est autorisé à négocier, conclure et ratifier les traités nécessaires.

<sup>3</sup>Les modifications ultérieures de ces traités sont soumises aux procédures ordinaires.

Deux articles prévoient encore l'un de veiller à préserver, dans l'adaptation du droit suisse au droit de l'EEE, les acquis sociaux, démocratiques et la protection de l'environnement, l'autre de tenir compte des compétences des cantons et de sauvegarder leurs intérêts.

*Deux initiatives sont en concurrence concernant les relations de la Suisse avec l'Europe communautaire: celle de la droite nationaliste qui pourrait paradoxalement donner un coup de pouce à notre politique européenne; et celle des jeunes qui, malgré les problèmes qu'elle pose, pourra toujours être utile, aussi bien au Conseil fédéral qu'aux partisans d'un rapprochement rapide avec Bruxelles.*

(pi) Ce n'est paradoxalement pas l'initiative du comité «né le 7 décembre» qui va relancer le débat sur l'Europe, mais celle pour laquelle la droite nationaliste recueille les dernières signatures et qui vise à empêcher tout contact entre Berne et Bruxelles en vue d'une adhésion de la Suisse à la Communauté.

Ce texte n'a pratiquement aucune chance devant le souverain qui sait faire la différence entre des négociations — c'est une des attributions essentielles de tout gouvernement que de pouvoir négocier sur la scène internationale — et la ratification de l'éventuel traité d'adhésion qui pourrait les suivre. Traité sur lequel il faudrait de toute façon voter. La question paraît tellement simple que point n'est besoin de lui consacrer un long Message ni de grands débats aux Chambres. Théoriquement, rien n'empêche que le vote ait lieu l'année prochaine: l'auto-goal de l'extrême-droite est assuré, des négociations en vue d'une adhésion trouvant une nouvelle légitimité dans le refus du peuple de les interdire...

Quant à l'initiative des jeunes, on s'accorde un peu vite à la trouver sympathique, ce qu'elle est, mais ne pouvant arriver que trop tôt — la majorité rejetante du 6 décembre n'aura pas changé — ou trop tard — l'EEE n'existera plus, la plupart de ses membres ayant rejoint la

ou progressive du bénéfice les ferait contribuer plus équitablement. Elles ont réussi à y échapper, grâce à la complaisance à la botte des Chambres fédérales.

● La baisse des taux est toujours répercutée avec retard. Le bénéfice du décalage est considérable. Il va bien au-delà des pertes dues à des hausses non immédiatement répercutées. Ce gain «artificiel» devrait être réinvesti en période de récession dans un soutien plus marqué à des projets d'intérêt national. Il est empoché.

● L'UBS choisit le moment du double record de son bénéfice et du chômage pour proposer un modèle d'assurance privée contre les pertes de gain. Son modèle qui casse la solidarité ne sera pas repris, on peut l'espérer. Mais il donne un signal très clair aux oppositions à la nouvelle loi sur le chômage.

Le capitalisme financier s'inscrit dans la perspective d'une société à deux vitesses. Casse-cou. ■

Communauté. Il est clair qu'elle ne peut être soumise au vote rapidement. Au problème de la majorité à retourner s'en ajoute un autre de taille: la délégation de compétence au Conseil fédéral, celui-ci pouvant non seulement négocier et conclure, mais aussi ratifier les traités nécessaires à l'adhésion à l'EEE. On ne connaît aucun régime démocratique où la ratification de traités impliquant un transfert de souveraineté soit du ressort du seul gouvernement; il faut au moins l'aval du Parlement, voire du peuple, y compris dans les régimes ne connaissant pas des droits populaires aussi étendus que la Suisse — les Français ont voté sur Maastricht. La question n'est d'ailleurs pas uniquement de répartition de compétences entre le peuple, ses élus et son gouvernement. Elle est aussi de simple tactique: la Suisse, demandeuse, se trouvera en position de faiblesse pour entamer de nouvelles négociations en vue d'adhérer à l'EEE. Une situation défavorable qui serait encore accentuée si le Conseil fédéral est seul compétent, puisqu'il n'aurait pas l'argument du Parlement, voire du peuple, à convaincre pour faire changer d'avis ses partenaires. Il faudrait au moins opposer à cette initiative un contre-projet qui délègue aux Chambres plutôt qu'au Conseil fédéral la compétence de ratifier une adhésion à l'EEE.

Peu probable donc qu'un vote sur l'initiative des jeunes intervienne avant deux ou trois ans. Mais il n'est pas sûr qu'elle soit alors devenue sans objet car le calendrier européen est l'indicateur d'un temps élastique: les difficultés actuelles et la mise de fait entre parenthèses de Maastricht avec le retour à des cours de change presque flottants peut aussi bien accélérer l'intégration de nouveaux membres — on compenserait une baisse d'image par un élargissement — que la retarder — on fait d'abord le ménage et on élargit ensuite. Les hommes vont par ailleurs changer: dans quelques années, Mitterrand, Kohl et Delors auront cédé leur place, ce qui ne sera pas sans effet sur le «style» de la Communauté.

L'initiative des jeunes apparaît donc à la fois comme une carte en mains du Conseil fédéral — il est maître du moment où il décidera de l'abattre — et comme un instrument de pression des milieux pro-européens: ils ne manqueront pas de rappeler son existence en temps opportun, mais surtout, il faudra bien qu'elle soit un jour soumise au vote. ■

# Un aveuglement idéologique

*Désengorger Genève devrait relever du bon sens dont se réclament habituellement les partis bourgeois, mais le plan de circulation est en train de devenir la rampe de lancement de leurs slogans électoraux.*

## CIRCULATION 2000

Préparées dans les services du Département de justice et police, une série de mesures ont été mises en place durant l'été dans le but de reporter sur la nouvelle autoroute de contournement le trafic de transit qui traverse la ville. Il s'agit de prévenir un phénomène connu de tous les ingénieurs du trafic: l'ouverture de nouvelles infrastructures de trafic n'ont qu'un effet provisoire sur les rues qu'elles sont censées délester si aucune mesure d'accompagnement n'est prise. Exemple frappant: quelques jours après son ouverture, l'autoroute de contournement était déjà utilisée par 25 000 véhicules, alors qu'on n'en comptait que 17 000 de moins sur les autres itinéraires de transit. L'ouverture de l'autoroute a donc «induit» le transit de 8000 véhicules supplémentaires.

## VOITURES DE TOURISME POUR 1000 HABITANTS

Bâle-Ville	332
Berne	407
Zurich	446
Jura	447
Neuchâtel	472
Vaud	474
Valais	481
Genève	506
Moyenne suisse	446

(jd) S'il fallait donner un exemple pour démentir la théorie de la fin des idéologies, c'est à coup sûr le problème de la circulation urbaine qui s'imposerait. Mais détrompez-vous: au banc des prévenus soupçonnés de vouloir asservir la réalité à leurs rêves, on ne trouverait ni la gauche ni les écologistes mais bien les partis bourgeois. Certes, traditionnellement c'est la droite qui reproche à la gauche d'ignorer les réalités économiques et de sous-estimer la contrainte des faits, de rêver, bref, de faire de l'idéologie. Alors que la droite, elle, se prévaut de sa longue expérience de la gestion publique, de son «bon sens», de son réalisme — maître-mot du vocabulaire politique helvétique — pour justifier son extrême prudence face aux changements indispensables.

La situation se présente de manière radicalement différente dans le domaine de la circulation urbaine. Là, la droite politique et les organisations patronales, oubliant leur habituel pragmatisme et leur sens de la mesure, perdent les pédales, fantasment et font chorus avec les commerçants affolés par les restrictions de circulation dans le centre des villes. Un scénario qui se déroule actuellement à Genève, mais qu'ont connu et que connaissent d'autres villes suisses.

De quoi s'agit-il? De sauver les centres de l'asphyxie à laquelle les condamne la croissance continue du trafic motorisé. Une double asphyxie, puisque la pollution de l'air et le niveau du bruit y atteignent des valeurs telles qu'elles mettent en danger la santé et que la fluidité de la circulation y est parfois proche du degré zéro.

Comment parvenir à désengorger les centres? Les spécialistes sont unanimes et la solution est technique. Un ensemble de mesures intégrées dans un plan global qui comprend aussi bien des restrictions à la circulation automobile que la mise à disposition de nouveaux équipements de transports. L'objectif est d'éliminer le trafic de transit afin d'améliorer l'accessibilité du centre à ceux qui ont quelque chose à y faire et, par là même, de rendre vie à des quartiers sinistrés. Simple et logique.

Ces plans ne sont pas des armes brandies par des magistrats socialistes ou écologistes qui trouveraient là l'occasion d'ébranler l'ordre social ou de satisfaire leur haine de la bagnole. Elaborés par des techniciens, supervisés par des instituts universitaires qui n'ont pas pour habitude de faire dans la contestation sociale, soumis à une large consultation des milieux intéressés, concrétisés par étapes, ils n'ont encore une fois qu'un seul but: rendre la ville un peu plus vivable.

Mais rien n'y fait. Refusant de prendre en compte les faits élémentaires que sont la pollution atmosphérique et l'engorgement du centre, les partis bourgeois et les associations économiques déterrent la hache de guerre, en appellent à la révolte des usagers contre la dictature de l'autorité, déforment sciemment le sens de mesures prises pour mieux les mettre en pièces, multiplient les recours, eux pourtant d'habitude si prompts à dénoncer le blocage provoqué par un droit d'opposition trop généreusement accordé. Le seul credo qui semble aujourd'hui compter pour ces milieux à Genève, c'est la libéralisation complète de la circulation et le développement correspondant de l'infrastructure routière, fût-ce au prix du chaos le plus complet. Contre le bon sens le plus élémentaire et la leçon constante de l'expérience, l'accès le plus large du centre-ville au trafic motorisé est identifié au dynamisme économique. De l'idéologie à l'état pur.

Le lecteur l'aura compris: en arrière-plan de ce déchaînement, il y a bien sûr les prochaines élections cantonales. La droite, en squattant le terrain favori du parti des automobilistes, croit jouer finement. En réalité elle se discrédite et risque bien de se retrouver prisonnière demain de l'esprit démagogique qu'elle croit bon de flatter aujourd'hui. Déjà les libéraux ont franchi ce pas qui en fait un parti populiste de nantis: plus d'idées novatrices, plus de projets, rien que l'exacerbation et l'exploitation des mécontentements diffus dans l'opinion. Il reste encore quelques semaines pour que le niveau du débat électoral s'élève un tant soit peu. La manière avec laquelle sera abordée la politique de la circulation aura à coup sûr valeur de test. ■

## EN BREF

Surprise à Montreux des enquêteurs de la *Sonntags Zeitung* qui faisaient la tournée de sept villes touristiques suisses: «Die Romands sprechen freiwillig deutsch» (les Romands parlent spontanément l'allemand).

En arrivant en gare de Zurich, jetez un coup d'œil sur la gauche; sur le mur d'un immeuble, probablement squatté, votre destination: «Zureich» (trop riche).

Meinrad Inglin (1893-1971), un écrivain dérangeant de son vivant, avait dû quitter Schwytz après la publication de son premier

# Le Tribunal fédéral se méfie des journalistes

## LES DIRECTIVES

1) Est accrédité, à sa demande, tout journaliste qui a l'intention d'être à titre régulier chroniqueur de la jurisprudence du Tribunal fédéral (...) et qui paraît capable de faire un compte-rendu objectif des délibérations.

Les candidats ne peuvent pas exercer dans le domaine de la justice d'autre fonction que celle de journaliste.

Ceux qui ont terminé des études de droit sont censés être en mesure de rendre compte objectivement des délibérations; les autres candidats prouveront leur capacité sur la base de leur activité antérieure.

2) (...) La demande sera accompagnée d'un curriculum vitae détaillé et d'un extrait de casier judiciaire.

(...)

(pi) Les connaissances juridiques des journalistes accrédités au Tribunal fédéral doivent-elles faire l'objet d'un examen plus complet que celles des juges qui y siègent ? C'est en substance la question à laquelle la Commission administrative de la plus haute instance judiciaire du pays aura à répondre à l'occasion d'un recours. Un journaliste du *Courier* n'a en effet pas été accrédité parce qu'il refusait de prouver ses capacités à faire des comptes-rendus objectifs et de livrer un curriculum vitae détaillé et un extrait de casier judiciaire. Toutes exigences du TF à l'égard des journalistes (mais qui ne sont pas posées aux candidats à l'élection au poste de juge fédéral).

## On n'est jamais trop prudent

Les directives du TF sur l'accréditation des journalistes montrent une fois de plus à quel point les autorités se méfient de la presse: ce qui ne devrait être qu'un acte administratif simple devient ainsi l'occasion de sélectionner les professionnels amenés à commenter le travail du tribunal. Et les juges fédéraux ne sont, on s'en doute, pas les seuls à vouloir garder un œil sur les médias. Plusieurs cantons ont tenté d'exclure de leurs conférences de presse des journalistes indésirables, attitude d'ailleurs critiquée... par les juges de Mon-Repos au nom du respect de l'égalité de traitement. La justice thurgovienne est particulièrement méfiante à l'égard des journalistes. Elle exige «des comptes-rendus objectifs, conformes à la réalité et équilibrés». Les candidats à l'accréditation doivent, comme pour le Tribunal fédéral et après avoir versé 100 francs, présenter un extrait de casier judiciaire et un curriculum vitae, mais aussi un certificat de bonne vie et mœurs et une copie de leur carte de presse.

Un projet de nouvelles directives circule actuellement entre le Tribunal fédéral et la Communauté de travail des journalistes accrédités,

mais au lieu d'assouplir les exigences posées aux candidats, il prévoit de les renforcer: les études de droit seraient exigées, de même que la connaissance d'une seconde langue nationale. Par ailleurs deux catégories de journalistes accrédités seraient créées: les permanents et les non permanents, les premiers bénéficiant d'avantages par rapport aux seconds. Autre «innovation» si l'on ose utiliser ce terme pour des dispositions aussi rétrogrades, l'exigence de comptes-rendus objectifs. Point particulièrement délicat, comme le précise Denis Masmejan, correspondant au TF du *Nouveau Quotidien*: «Cette disposition n'a pas sa place dans les directives d'accréditation, mais comment demander qu'elle soit biffée sans être suspecté de vouloir faire des articles qui ne seront pas objectifs?»

## On veut des permanents

Face aux critiques, un deuxième projet a circulé, qui n'a que les apparences de l'ouverture: les jugements écrits seraient mis à disposition de tous les journalistes sous une forme «anonymisée», c'est-à-dire sans les noms des parties. Ce qui, selon Denis Masmejan, pose deux problèmes: les affaires n'ont pas toutes la même valeur journalistique, celle-ci pouvant dépendre des personnes en cause, et il est des cas où il est justifié que le nom des parties soit connu; ce sont actuellement les journalistes qui font cette appréciation, ceux-ci s'exposant à des poursuites s'ils violent le principe du respect de la sphère privée. Dans le nouveau système, c'est le Tribunal qui déciderait. La deuxième critique est d'ordre pratique: actuellement, les jugements écrits sont envoyés aux journalistes accrédités avec un embargo qui met chacun sur pied d'égalité. Le nouveau système avantagerait les journalistes lausannois, dont le correspondant peu passer régulièrement au TF consulter les jugements, au détriment de ses confrères plus éloignés. On sent le souhait que ne travaillent au TF plus que des correspondants permanents.

Le Tribunal fédéral, comme la justice thurgovienne, s'arroge le droit de juger des capacités professionnelles des journalistes et des conditions dans lesquelles ce métier doit être exercé, ce qui n'est pas son rôle. Il ne lui appartient pas plus de se prémunir contre d'éventuels comptes-rendus qui ne seraient pas objectifs. Comme le relève le recourant genevois, «la liberté de la presse a de tout temps été comprise comme étant incompatible, par principe, avec les mesures de contrôle préventives». Les abus doivent être réprimés après coup, le journaliste, faut-il le rappeler ? étant responsable de ce qu'il publie. ■

●●●

roman; on a pourtant célébré cet été le centenaire de sa naissance.

Antoine Maurice, dans un éditorial du *Journal de Genève* et *Gazette de Lausanne*, note que Baudouin 1<sup>er</sup> avait gardé un souvenir pénible de ses années de collège à Genève. «La culture démocratique et dépourvue d'excessive urbanité qui prévalait alors dans cet établissement meurtrissait une sensibilité à vif.» Evidemment, au jass, le valet d'atout l'emporte sur le roi et la reine...

COURRIER

## Recherche universitaire et vocabulaire à la mode

Dans les difficultés des universités suisses, le problème financier est si lancinant qu'il a tendance à cacher tous les autres. Il impose aussi un vocabulaire obligé, les incontournables *interdisciplinarité*, *coopération* et *regroupement*. Trois mots qui n'ont pas échappé à votre article du 10 juin, (DP n° 1130) mais trois mots qui savent trop bien agacer certains chercheurs, comme j'aimerais en témoigner ici. Non pas que la recherche fondamentale soit la seule tâche de l'université, mais sans doute en est-elle parfois la plus incomprise, pour ne pas dire secrète ou mystérieuse.

L'histoire montre que La Palice avait raison: avant que puisse exister une recherche *interdisciplinaire*, il faut qu'existent des disciplines constituées, solides, et aux riches développements *internes*. Ce point me paraît crucial, et j'aimerais l'illustrer par trois exemples du domaine qui est le mien. Pour le premier, il faut savoir que c'est une logique purement interne à l'analyse mathématique qui a conduit Johann Radon, en 1917, à une étude fondamentale sur les fonctions de deux variables, ces fonctions qu'on représente par la hauteur d'une surface au-dessus d'un plan; c'est précisément la «transformation de Radon» et ses variantes qui sont aujourd'hui des principes de base de la tomographie médicale, suite aux recherches interdisciplinaires (médecine, mathématiques, physique, informatique...) des années soixante qui ont permis la mise au point des scanners. Second exemple: ce sont des travaux très spécialisés, datant de 1961 et tenant à la logique mathématique, qui naturellement ont conduit d'abord aux extraordinaires pavages de Penrose vers 1974 et ensuite à la compréhension des quasi-cristaux, ces alliages métalliques aux structures particulières découverts en 1984; notons que les quasi-cristaux sont à la fois essentiels pour la compréhension de l'état solide et prometteurs d'applications industrielles (comme abrasifs performants). Troisième exemple: les résultats tout à fait «internes» aux mathématiques découverts en 1984 par V. Jones (et développant ceux de sa thèse soutenue à Genève en 1979); ces résultats sont actuellement au centre de très riches développements mettant notamment en scène les particules élémentaires et la nature des courbes fermées dans l'espace.

Pour la *coopération*, je dirai que c'est en positif une pratique quotidienne du chercheur et en négatif un gargarisme incantatoire de certains discours. Plus précisément, j'aurais peine à citer beaucoup de travaux récents qui ne soient pas de manière essentielle des résultats de collaborations intercantionales et internationales. Et malgré cela, nous entendons parfois des paternalistes bien intentionnés nous suggérer avec bienveillance d'écrire un rapport prospectif sur d'éventuelles coopérations.

Le troisième mot agaçant de ma liste est *regroupement*. La pratique du chercheur le mettant déjà constamment en contact avec ses collègues des universités voisines, les regroupements programmés risquent d'être avant tout administratifs. Donc chers en énergies personnelles, en kilos de rapports et finalement en coûts financiers. En fait il est essentiel de distinguer les disciplines lourdes en équipements (par exemple la médecine de pointe, l'exploration spatiale, la physique type CERN) des disciplines où les chercheurs ont essentiellement besoin de quelques bureaux, d'une bibliothèque et de lieux de rencontre. A tenir un discours uniforme sur les regroupements, on programme des destructions obligées.

Il y a bien sûr de grands succès à l'actif de l'interdisciplinarité, de la coopération et des regroupements; il y a aussi de nombreuses possibilités nouvelles à exploiter. Mais il ne faut pas croire que le recours à ces notions soit une panacée à nos problèmes: ce sont aussi, et banalement, trois mots à la mode.

P. de la Harpe  
Lausanne

## Migros et la qualité du lait

A propos de l'article concernant le prix du lait intitulé «Le Pouilly-Fuissé au prix de la piquette. A qui la faute ?» (DP n° 1126 du 13 mai 1993).

(...) Il est inexact d'affirmer que le lait à destination du client Migros n'a pas la même qualité que le lait destiné aux fromageries. Les critères de qualité applicables à Conserves Estavayer SA (CESA) sont sévères et en tout point comparables à ceux existant pour les fromageries (à l'exception d'une analyse de germes butyriques). L'expérience montre de plus que la qualité du lait ne dépend pas seulement des normes, mais aussi de la fréquence de contrôle et des moyens mis en place pour y parvenir depuis la traite jusqu'à la réception. C'est, entre autres, un des outils qui a été utilisé par CESA pour disposer d'une qualité du lait irréprochable.

Mieux, le lait acheminé à CESA satisfait déjà aux normes édictées par la Communauté européenne et notamment à la directive 92/46 dont le contenu sera repris dans le paquet Swisslex qui entrera, selon toute probabilité, en vigueur en janvier prochain.

Sans vouloir discuter plus avant le principe de l'achat du lait cru, que vous appelez frais, relevons que celui-ci est hygiéniquement très hasardeux et qu'il a toujours été un vecteur d'infection. De toute façon, ainsi que vous le relevez vous-même, ce mode de distribution n'est apte à toucher qu'une fraction infime de la population et, de ce fait, il est impossible d'en tenir compte dans le cadre d'une politique suisse globale de distribution du lait.

Enfin, la proposition que vous faites de dispo-

### IMPRESSUM

Rédacteur responsable:  
Jean-Daniel Delley (jd)  
Rédacteur:  
Pierre Imhof (pi)  
Secrétaire de rédaction:  
Frances Trezevant  
Honegger (fth)  
Ont également collaboré à ce numéro:  
André Gavillet (ag)  
Jacques Guyaz (jg)  
Yvette Jaggi (yj)  
Charles-F. Pochon (cfp)  
Forum: Wolf Linder  
Abonnement: 75 francs pour une année  
Administration, rédaction:  
Saint-Pierre 1,  
case postale 2612,  
1002 Lausanne  
Téléphone:  
021/312 69 10  
Télécopie: 021/312 80 40  
CCP: 10-15527-9  
Composition et maquette:  
Frances Trezevant  
Honegger, Pierre Imhof,  
Françoise Gavillet  
Impression:  
Imprimerie des Arts et  
Métiers SA, Renens

CONCURRENCE ET PRIVATISATIONS

# N'oublions pas les notaires !

## WOLF LINDER

directeur du Centre de recherche de politique suisse à l'Université de Berne

*Cet article a paru dans le quotidien bernois «Der Bund» le 31 juillet (traduction DP).*

## OUVRAGE CITÉ

Jean-Christian Lambelet: *L'Economie suisse, un essai d'interprétation et de synthèse*, Editions Economica, 1993.

Voir aussi DP n° 1129 du 3 juin 1993.

## ICI ET LÀ

La Déclaration de Berne, les Magasins du Monde et Genève Tiers-Monde organisent la tournée, dans huit villes de Suisse romande, d'une exposition sur le développement durable dont le titre est **La Planète n'est pas à vendre**. L'exposition, didactique, s'adresse en particulier au jeune public et est se veut vivante et participative. «Le Nord et le Sud, passagers du même "vaisseau planétaire", doivent unir leurs forces et coordonner leurs plans d'action pour permettre la sauvegarde de l'environnement». Pour les dates, consulter la presse locale.

Alors que les privatisations entreprises par M<sup>me</sup> Thatcher dans les années 80 ont depuis longtemps perdu tout attrait, ce thème est maintenant à l'ordre du jour en Suisse. Certains ambitieux sont émus aux larmes à l'idée de transformer les efficaces assurances cantonales contre l'incendie en sociétés anonymes. Les transporteurs potentiels mettent en compétition des trains bleus, rouges, jaunes et verts entre Zurich et Berne. Et comme aujourd'hui la supériorité du marché sur l'Etat est un dogme, le monopole des PTT ne peut paraître que rétrograde. D'ailleurs, c'est sûr et certain: le nouveau magazine économique de la TV alémanique *Cash*, produit dès cet automne par Ringier, sera bien meilleur que feu *Netto*, sorti des studios des bords de la Limmat.

Cet enthousiasme général pour la privatisation m'irrite profondément. Car j'appartiens à cette espèce quelque peu démodée que la TV privée n'intéresse pas, qui est satisfaite des prestations des CFF et des PTT et qui n'attend rien d'autre d'une assurance privée contre l'incendie qu'une augmentation des primes. Mais surtout je regrette l'absence de concurrence là où chacun devrait la trouver, à savoir pour les biens et services privés. A commencer par mes lunettes dont le prix, fixé par un cartel, est le double de celui que je paie à Evian. Sur le bateau qui me ramène à Lausanne, le douanier contrôle que je n'introduise pas en Suisse plus de bouteilles de vin qu'autorisé, protection des crus indigènes trop souvent médiocres oblige. A Lausanne, la librairie Payot jouit d'un monopole de fait qui lui permet (mai 1990), pour déterminer le prix du livre américain que je lui ai commandé, de fixer le taux de change du dollar à 2,75 francs, soit 88% de plus que le cours officiel. Je ne peux choisir ni mon ramoneur ni le moment de sa visite, et sa facture est établie sur papier officiel selon les tarifs décidés par l'autorité communale. Dans de nombreux cantons, c'est la loi qui détermine non seulement le montant des honoraires mais encore le nombre des notaires autorisés à exercer, comme au temps où seule une minorité savait lire et écrire.

Dans son récent ouvrage *L'Economie suisse*, qui



ser de prix distincts pour des qualités de lait variables nous semble en contradiction avec les soucis de qualité de tout fabricant: celui-ci doit disposer à tout prix (mais pas à n'importe quel prix) d'une qualité de premier ordre pour lui garantir la confiance de ses consommateurs et clients. A ce titre, la recherche de l'excellence est incontournable pour l'industrie laitière.

Conserves Estavayer SA

(red) Dans l'article en question, nous ne mettons pas en cause la qualité technique du lait, mais celle résultant de la manière dont les vaches sont nourries.

se lit comme un polar, le professeur lausannois Jean-Christian Lambelet décrit à quel point le marché intérieur est corseté par des dispositions légales et des accords privés qui limitent la concurrence et font supporter aux consommateurs et aux contribuables des prix et des taxes plus élevés. Si Lambelet ne départage pas les économistes bâlois, qui évaluent à 550 millions de francs les bénéfices annuels résultant du cartel des importateurs de voitures, et les marchands de la branche automobile qui nient l'existence d'une rente de situation, il n'en reste pas moins que les chicanes réglementaires et les taxes dissuadent le consommateur d'importer directement son véhicule. Et ce n'est pas l'importateur et conseiller national Walter Frei qui a fait la proposition de modifier cet état de chose. De la même manière, de nombreux biens sont protégés de l'importation directe plus avantageuse par des accords entre commerçants. Les règlements de soumissions des communes, des cantons et de la Confédération limitent la concurrence en donnant la préférence aux fournisseurs indigènes, même lorsque leurs prix sont plus élevés que ceux des fournisseurs étrangers. Pour 1987, la Commission fédérale des cartels a estimé à 3 milliards de francs le coût de ce protectionnisme, soit 17% du total des commandes publiques.

Tous ces phénomènes résultent de notre histoire économique. Contrairement à ses positions libérales en matière d'exportation et de commerce extérieur, la Suisse, du XIX<sup>e</sup> siècle jusqu'à nos jours, a eu de la peine à se libérer de son passé corporatiste et à faire triompher le marché et la concurrence sur son marché intérieur. Au cours de la première moitié de ce siècle, les associations professionnelles et de branches se sont arrangées avec l'Etat pour mettre en place un ordre économique caractérisé par des accords entre producteurs et distributeurs. L'étroitesse et la fragilité du marché helvétique ont motivé cette limitation de la concurrence. Depuis lors, la question du degré de concurrence utile au marché suisse a toujours été disputée. Ouvrir davantage le marché, comme le proposent aujourd'hui le Parlement et la Commission des cartels, est une opération pragmatique, où l'on pèse soigneusement avantages et inconvénients. Et il en est probablement bien ainsi, car les solutions utiles sont préférables aux réponses idéologiques.

Et c'est précisément pourquoi la privatisation des monopoles publics n'est pas prioritaire. Consommateurs et contribuables bénéficieraient d'avantages plus substantiels si les politiciens favorisaient une concurrence accrue d'abord dans les secteurs semi-publics, de la santé à l'agriculture, et surtout dans le domaine des biens et services privés, afin d'accumuler des expériences. Plutôt qu'une privatisation à la mode néo-libérale, c'est à une tâche très traditionnelle, pour ainsi dire paléo-libérale, que devraient s'atteler les communes, les cantons et la Confédération. ■

## Le hamburger laqué

### DIVERSIFICATION

Philip Morris est à l'origine un cigarettier (marque principale Marlboro) qui s'est ensuite diversifié dans l'alimentaire. Le tabac comme la nourriture sont des produits naturels cultivés.

Unilever est une entreprise anglo-hollandaise qui produit aussi des produits de lessive (une bonne partie de marques apparemment concurrentes sont en fait produites par Unilever).

General Electric fabrique aussi des moteurs d'avion, ce que ne font ni Siemens ni ABB.

(jg) Le magazine économique *Fortune* a une conception du monde résolument nord-américaine. Pour montrer la très forte expansion actuelle de la Chine, il publie une comparaison entre la Chine, Hong-Kong, le Japon et les Etats-Unis. La confrontation porte sur six indicateurs: l'espérance de vie, la durée moyenne de la scolarité, le nombre de médecins, de téléviseurs et de téléphones par habitant. Jusque là, l'analyse est classique.

Mais le sixième indicateur est... le nombre de McDonald par habitant ! Il y en a un pour 28 000 personnes aux Etats-Unis et un pour 384 millions en Chine, d'où nous déduisons qu'il doit y en avoir quatre ou cinq dans l'Empire du milieu. Le hamburger que l'on mange avec les doigts est donc un critère de civilisation supérieur au canard laqué saisi avec des baguettes. On veut croire que c'est une petite facétie des rédacteurs de *Fortune*, journal par ailleurs très irrespectueux, mais aucun élément dans le contexte ne permet de l'affirmer.

Plus sérieux, les classements par entreprise, avec des regroupements par type d'entreprise. On peut ainsi situer Nestlé dans les alimentaires.

#### Ventes (en milliards de dollars)

Philip Morris	50.1
Unilever	43.9
Nestlé	39
Pepsicola	22

Nestlé est la seule entreprise qui vend uniquement des produits alimentaires. Certains redoutent que Philip Morris acquière une telle force financière qu'elle cherche un jour à prendre le contrôle de Nestlé, hypothèse tout de même improbable.

L'autre entreprise partiellement suisse qu'il est intéressant de situer est Asea Brown Boveri (ABB); le classement des constructeurs de matériel électrique est le suivant:

#### Ventes (en milliards de dollars)

General Electric	62.2
Hitachi	61.4
Matsushita	57.4

## MÉDIAS

Le *Blick* vient d'augmenter de 20 centimes son prix de vente au numéro. Il coûte maintenant 1 franc 40.

Les actions publiques de la radio locale *Extra-Bern* se vendent bien, tant sous la forme de simple papier valeur que dans la version encadrée. Prix de vente sans le cadre: 60 francs pour une valeur nominale de 20 francs. La majorité est détenue par la *Berner Zeitung*.

Siemens	51.4
Samsung	49.5
ABB	30.5

Illusion d'optique: vue à l'échelle suisse, la société de Baden est un géant. De fait, elle se partage l'Europe avec Siemens. A l'échelle mondiale, sa place est plus modeste. ■

## La révolte de Saxon

(jd) A l'occasion du quarantième anniversaire de la révolte paysanne de Saxon, la presse a rappelé les événements du 7 août 1953. (Ce jour-là, une manifestation est organisée par les producteurs bas-valaisans, irrités de la concurrence des importations à bas prix. Très rapidement la tension monte, des arbres sont abattus sur la route cantonale, la voie ferrée est bloquée et des wagons de marchandises incendiés. Une cinquantaine de manifestants seront condamnés à des peines légères d'amende et de prison avec sursis.)

A l'origine de cette manifestation, l'Union des producteurs valaisans (UPV), une organisation créée en 1949 pour défendre les intérêts des agriculteurs qui se sentent abandonnés par les organisations traditionnelles. Selon le rapport récemment publié sur les activités de la police fédérale (*La protection politique de l'Etat en Suisse*, Berne, 1993, Haupt Verlag), cette dernière commence à s'intéresser à l'Union lorsqu'elle apprend que son permanent n'est autre que René-Albert Houriet, un militant communiste jurassien qui a pris la tête de la section valaisanne du parti du travail. Le rapport précise bien qu'*«il n'était jusqu'à maintenant pas dans les habitudes de surveiller une assemblée d'agriculteurs»*. L'UPV est décrite comme une organisation apolitique dont la plupart des membres se réclament des partis politiques traditionnels; mais la présence de Houriet, fiché comme communiste depuis 1939, peut faire craindre une agitation dange-reuse.

Conscient de l'impact négatif de leur dirigeant sur l'image du mouvement, la direction limogée Houriet l'année suivante déjà et l'intérêt de la police pour l'UPV retombe. Eclate alors l'émeute de Saxon en 1953; bien qu'il ait été établi que le parti du travail n'était pas impliqué dans ces débordements, la police fédérale ne peut s'empêcher d'y voir l'influence de Houriet: *«Si l'homme était parti, il avait largement fait école et l'esprit était resté»*.

Par la suite, la surveillance subsiste mais de manière plus lâche. Ainsi en 1959, alors que se répandent des rumeurs sur une possible répétition du scénario de 1953, le rapport de police à ce sujet fait état de soupçons quant à l'influence des communistes sur cet esprit quasi révolutionnaire, tout en admettant qu'*«n'est pas besoin, en effet, de l'assistance du parti communiste pour pousser à bout les producteurs de la plaine du Rhône»*. ■